



**2017 DAC 318** Subvention (1.545.000 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'établissement culturel Maison des Pratiques Artistiques Amateurs a été créé par délibération en date des 16 et 17 juillet 2007, sous la forme d'un établissement public local, à caractère administratif. Notre assemblée a voté, dans sa séance des 29, 30 et 31 mars 2016, la transformation de cet établissement public en établissement public de coopération culturelle, à caractère industriel et commercial. Un arrêté préfectoral portant création de cet établissement public de coopération culturelle a été pris le 6 juin 2016. La nouvelle entité est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle a son siège au 10, passage de la Canopée - 75 001 Paris. Les membres du conseil d'administration ont été désignés par le conseil municipal de Paris et le conseil départemental de Paris. L'établissement est présidé par Nathalie Maquoi, Conseillère de Paris.

Les statuts de cette régie lui fixent pour mission de soutenir, valoriser et encourager la pratique en amateur, dans tous les domaines, sans privilégier aucun genre. L'accomplissement de cette mission confiée par la collectivité parisienne à la MPAA, s'articule autour de plusieurs volets : la mise en place à chaque saison, à l'Auditorium Saint-Germain, d'une programmation proposée aux amateurs, la création d'un centre de ressources sur les possibilités offertes en matière de pratique amateur sur le territoire parisien et le développement de lieux de répétition destinés aux amateurs.

L'année 2016 a marqué la poursuite et le développement du projet, avec l'ouverture en avril d'un nouveau site au sein de la Canopée. Cet espace de 1000 m<sup>2</sup> met à la disposition des amateurs, pour des projets relevant de la musique, de la danse et du théâtre, 5 grandes salles de 70 à 100 m<sup>2</sup> à un tarif modeste (à partir de 6 € de l'heure). La Canopée abrite également les locaux administratifs de l'établissement public.

La MPAA a ainsi offert plus de 6500 heures de répétitions à près de 300 formations amateurs. Elle a organisé 41 ateliers, pour un volume horaire global de 1160 heures, qui ont accueilli près de 700 personnes. 74 spectacles (91 représentations) ont été organisés, attirant 20 000 personnes.

En 2016, la MPAA a proposé des projets avec de nombreux partenaires parisiens, tels que le Théâtre du Rond-Point, le Tarmac, la Philharmonie de Paris, le Théâtre de l'Aquarium, le Centre Musical Barbara/Fleury Goutte d'Or, la Maison du Geste et de l'Image, le CENT....

En 2017, le réseau MPAA a été complété par l'ouverture au printemps d'une antenne dans le 11e arrondissement, rue Breguet.

Ce lieu propose aux amateurs deux espaces de répétition pour le théâtre, avec la possibilité de transformer le plus grand des deux espaces en salle de spectacle de 48 places assises, un espace de répétition pour la danse et un atelier destiné aux compagnies amateurs désirant confectionner des décors de théâtre.

Par le développement de son réseau, la MPAA apporte ainsi aux amateurs et à des centaines d'associations des services et des réponses concrètes, qui correspondent à leurs besoins.

En 2017, la MPAA poursuivra ses activités et renouvellera ses partenariats.

Le directeur de la structure, Guillaume Descamps, a fait part en février dernier de son souhait de ne pas renouveler son mandat. Une procédure de recrutement a donc été immédiatement initiée. Elle se terminera au début de l'été avec la nomination en conseil d'administration d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice.

Le fonctionnement de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs est désormais financé par les contributions de la commune de Paris et du département de Paris. Par délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, vous avez bien voulu accorder, au titre de 2017, un acompte de 1.210.000 euros.

Je vous propose de fixer à 1.545.000 euros le montant total de la contribution de la commune de Paris à l'établissement public de coopération culturelle MPAA au titre de l'année 2017, soit un complément de 335 000.euros, déduction faite de l'acompte déjà voté.

Le soutien départemental sera proposé à hauteur de 672.500 euros en 2017, dans le cadre de la délibération 2017 DAC 8G.

Ainsi, le soutien total de la Ville et du Département au titre de l'année 2017 s'élèvera à 2.217.500 euros

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant annexé au présent projet.

La Maire de Paris